

**SD SYSTEME**  
**Société à responsabilité limitée à associé unique**  
**au capital de 2 000 euros**  
**Siège social : 24, Boulevard des Condamines**  
**34480 SAINT GENIES DE FONTEDIT**  
**RCS BEZIERS 848 065 488**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS**  
**DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2023**

*L'an deux mille vingt-trois,*  
*Le 28 septembre,*  
*A 10 heures 30.*

**Madame Virginie GUIGO,**  
Demeurant 24, Rue des Condamines 34480 SAINT GENIES DE FONTEDIT,

Propriétaire de la totalité des 200 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société SD SYSTEME,

Associée unique et seule gérante de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

L'associée unique constate qu'à la suite de réalisation de bénéfices suffisants, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient, conformément aux dispositions des articles L. 223-42 et R. 123-66 du Code de commerce, de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relatives à la régularisation de la situation de la Société.

**DEUXIEME DÉCISION**

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

**Virginie GUIGO**  
*Associée unique et Gérante*

VG

